

L'hébergement citoyen de personnes déplacées par force

Comment créer chez soi un cadre d'accueil favorable aux personnes en provenance d'Ukraine ?

Il peut paraître futile de parler de cadre alors qu'il y a une urgence actuellement à accueillir. Accueillir pour quelques jours est une chose, vivre ensemble sous le même toit, avec nos différences, nos habitudes mais aussi nos contraintes et autres rythmes de vie ou de travail... se pense et s'organise.

C'est pour cela que JRS France, association expérimentée sur ces questions d'hébergement depuis 12 ans vous partage ces points d'attention, que vous pouvez choisir d'appliquer en fonction de chaque situation qui est, bien sûr, unique.

 Temps de lecture moyen : 3 minutes

Quelques questions à se poser avant d'accueillir une personne déplacée de force

La personne déplacée a-t-elle accès à un dispositif d'hébergement d'État ?

Les pouvoirs publics se mobilisent pour trouver des solutions adaptées pour accueillir les personnes déplacées, notamment les familles avec des enfants, pour qui un logement indépendant sera plus propice à re-crée un cadre familial. Si c'est le cas, cette solution est à privilégier, ce qui n'empêche d'autres formes de rencontres avec les citoyens mobilisés. Une association par département est mandatée pour la recherche de logement, renseignez-vous auprès de la préfecture pour la connaître.

Mon logement est-il adapté à la situation ?

Il est important de s'assurer que les personnes accueillies pourront bénéficier d'un niveau d'autonomie suffisant et que leur intimité sera protégée. Il est donc préférable qu'une chambre indépendante soit disponible, plutôt qu'un canapé lit que l'on déploie dans le salon.

Combien de temps puis-je m'engager à accueillir la (ou les) personnes ?

Un accueil de longue durée n'est pas toujours possible, et il est important de s'assurer dès le départ qu'une solution de prise en charge sera mise

en place à la fin de la période, soit par les pouvoirs publics, soit par d'autres solutions citoyennes.

Quel quotidien je souhaite instaurer avec les personnes que j'accueille chez moi ?

Il est bénéfique de réfléchir en amont à ce que l'accueil implique : souhaitons-nous partager un espace commun ou mettre à disposition un espace personnel ? Partager des repas, des activités ? Quel est le niveau de prise en charge, des courses par exemple ?

Bon à savoir : Les personnes déplacées en provenance d'Ukraine toucheront une allocation qui sert notamment à couvrir ces frais ; il serait trop lourd pour les accueillants, de prendre en charge financièrement les personnes accueillies sous leur toit.

Quelques bonnes pratiques pour bien accueillir les personnes déplacées

Avoir un entretien / une discussion pré-accueil

Ce temps est essentiel pour vous permettre de verbaliser en tant qu'accueillant et personnes accueillies vos attentes respectives en amont et si besoin, de réajuster vos postures.

Se mettre d'accord sur une charte d'accueil

Elle permet de se mettre d'accord sur les principes de bases et peut être aussi signée par l'association référente/le tiers accompagnateur. Elle prévoit notamment :

- **La durée du séjour**, avec une date d'entrée et de sortie de l'accueil.
- **Les règles de vie quotidienne**, notamment les règles d'organisation de l'espace, de la cuisine, des temps partagés ou du niveau de prise en charge.
- **Les engagements sur la sécurité/protection de chacun**, par exemple, prévoir un contact extérieur à appeler en cas d'incident ou les possibilités pour le ménage accueilli de souscrire à une assurance de responsabilité civile.
- **La domiciliation postale**, il convient sans doute d'éviter que la personne reçoive son courrier dans un accueil qui n'est que temporaire. Se renseigner auprès de la mairie pour des pistes de domiciliation postale.

Trouver la « juste proximité » avec les personnes accueillies

L'accueil de personnes déplacées par force, n'est pas qu'organisation matérielle et administrative ; les personnes sont inquiètes, ont parfois tout perdu, ont laissé une partie de leur famille sur place ou au combat, ont eu un voyage pénible, ont subi un traumatisme... Elles ont donc à la fois **besoin de réconfort**, de retrouver un cadre chaleureux pour se reconstruire. Il est tout autant nécessaire de préserver l'intimité de la vie de la personne/famille accueillie.

 Il est fortement conseillé de **ne pas poser de questions** aux personnes accueillies au sujet des difficultés qu'elles ont pu rencontrer ou des crises qu'elles ont traversées. Les confidences peuvent venir des personnes accueillies elles-mêmes, lorsqu'elles se sentent suffisamment en confiance. Mais elles peuvent aussi préférer ne pas parler de leur exil ou d'éléments relevant de leurs choix personnels et/ou intimes.

Il est nécessaire de respecter la famille accueillie en la soutenant, tout en lui laissant in fine la responsabilité de ses propres décisions.

De quel accompagnement puis-je bénéficier pour accueillir au mieux ?

L'accompagnement dans les démarches nécessite l'appui de professionnels. L'opérateur mandaté par département pour la recherche de logement est aussi en charge de l'accompagnement social. Orienter le ménage accueilli vers cette association pour toutes les démarches administratives. L'appui des services sociaux de secteur peut aussi être envisagé.

Nous vous recommandons qu'une ou plusieurs personnes entourent la personne/famille exilée, notamment pour l'aider dans ses démarches administratives et l'appui psychologique nécessaire. Cette personne pourrait également être un référent pour les personnes accueillantes, afin d'assurer un suivi du bon déroulé de l'accueil.

Retrouvez le guide complet des bonnes pratiques d'accueil des personnes déplacées de force, pour plus d'informations.



Autres ressources en ligne :

- [Fiche de renseignement à remplir par les potentiels accueillants](#)
- [Guide JRS Welcome](#)
- [Exemple d'entretien de pré-accueil](#)
- [Exemple de « fiche incident » en cas de problème](#)
- [Guide pratique sur la santé mentale pour les personnes en situation de précarité ou de migration](#)
- [Livrets de santé bilingues \(disponible en 16 langues\)](#)